

PROCES VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 16 JUIN 2014

L'an deux mille quatorze, le seize juin à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à l'Hôtel Communautaire . 9 Rue du Maréchal Juin . THOUROTTE - sous la présidence de Monsieur Patrice CARVALHO, Président.

ETAIENT PRESENTS : MM. CARVALHO, LETOFFE, RAJAONARIVELO, Mmes GENERMONT, OSTER, MONFORT, SMITS, MM. TASSIN, BEURDELEY, RICARD, PASTOT, PRUVOT, ALLARD, Mmes DRELA, VANDENBROM, ENGELEN, DACQUIN, KONATE-MARTIN, MM. DAMIEN, COPPIN, POTET, SELLIER, PILORGE, IODICE, CESCHINI, HAVEZ, LANGLET, LASCHAMP, BONNARD, BONNETON, TOULLIC, Mmes ZIRRELLI, DAUMAS, BOULEFROY, GRANDJEAN

ETAIENT REPRESENTES M. FLAMANT qui avait donné pouvoir à M. CARVALHO, Mme SALSO GROSSHENNY qui avait donné pouvoir M. LANGLET, Mme BALITOUT qui avait donné pouvoir à Mme KONATE MARTIN, Mme CUZY qui avait donné pouvoir à M. COPPIN, Mme FOURE qui avait donné pouvoir à M. CESCHINI

ASSISTAIENT A LA SEANCE : M. LEFEVRE, Directeur Général ; Mme LEBOEUF, Rédacteur Principal ; Mme RIVAS, Directrice financière

Madame ENGELEN Béatrice est nommée secrétaire de séance.

Monsieur le Président demande s'il y a des questions concernant le compte rendu du 17 avril dernier.

Ce dernier est approuvé à l'unanimité.

Demande aux membres du Conseil Communautaire d'ajouter deux questions à l'ordre du jour.

- Motion de soutien à l'action de l'AMF
- Demande de subvention au titre de la réserve parlementaire pour les travaux d'aménagement et de mise en accessibilité d'un pôle petite enfance jeunesse

Le Conseil Communautaire y est favorable à l'unanimité.

I Administration Générale

① Assemblée

1.1 Office du tourisme È désignation d'un représentant pour le conseil d'Administration

Monsieur le Président précise que, précédemment, Monsieur PATRON représentait la CC2V au sein du Conseil d'Administration de l'Office du Tourisme et propose, pour

cette mandature, Monsieur Dominique PASTOT, Vice-président en charge du tourisme.

Après discussion, à l'unanimité, le Conseil Communautaire approuve la candidature de Monsieur PASTOT.

1.2 Plan de Prévention des risques technologiques (PPRT)

Monsieur le Président informe que, par courrier en date du 2 avril 2014, la Direction du Développement des Territoires a transmis le projet de PPRT des Etablissements Momentive Specialty Chemicals, Inéos Styrenics, SI Group Ribécourt et Seco Fertilisants pour avis avant mise à l'enquête publique.

Il est précisé que le Conseil Municipal de Ribécourt a émis un avis favorable. D'autres communes limitrophes comme Bailly, Cambronne les Ribécourt ou Pimprez devront, elles aussi, délibérer.

Pour information, le périmètre SEVESO a été réduit.

1.3 Contrat Global Eau

Monsieur le Président rappelle que la CC2V a délibéré sur le principe d'un Contrat Global Eau avec l'Agence de l'Eau Seine Normandie. Cette dernière demande aux trois Communautés de Communes signataires de délibérer sur les opérations ciblées dans le contrat, à savoir :

Maître d'ouvrage	Actions	Date prév.	
CC2V	Diagnostic hydromorphologique et écologique des affluents RD de l'Oise	2015-2016	
CC2V	Suivi qualité des rivières	2018	
CCPN	Prélocalisation ZDH et inventaire des zones humides	2014-2016	
CCPN	Suivi qualité des rivières	2018	
CCPN	Travaux assainissement site INOVIA (BAC Noyon)	2014-2017	
CCPS	Suivi qualité des rivières	2018	

Ce programme correspond à une évolution normale dans le cadre du développement durable de façon à suivre la qualité de nos cours d'eau. Ces opérations seront étudiées lors de la prochaine commission « développement durable ».

Après discussion, à l'unanimité, le Conseil Communautaire approuve les opérations ciblées dans le contrat global.

1.4 Transfert de propriété du centre de secours au SDIS

Monsieur le Président rappelle que par délibération en date du 25 septembre 2000, il a été décidé de signer une convention avec le Service Départemental d'Incendie et de Secours de l'Oise (SDIS) afin de transférer en pleine propriété les biens

immobiliers affectés au fonctionnement des Services d'Incendie et de Secours situés sur la commune de Thourotte.

La convention a été signée le 6 juin 2001 et déposée à la Préfecture de l'Oise le 8 novembre 2001. A ce jour, ce transfert de propriété n'ayant pas été enregistré au service des hypothèques, il est proposé de solliciter le notaire pour régulariser cette situation et signer l'acte de transfert.

Après discussion, à l'unanimité, le Conseil Communautaire approuve le transfert de propriété du centre de secours au SDIS.

② Finances

2.1 Compte Administratif 2013 - Budget Général

Monsieur le Président laisse la parole à Madame RIVAS, Directrice financière et cédera ensuite sa place à Monsieur RAJAONARIVELO qui présidera la séance lors du vote des comptes administratifs.

Les documents officiels étant complexes, un rapport de présentation synthétique a été joint à la convocation.

Le Compte Administratif informe des réalisations réelles pour l'année 2013.

- Le taux d'exécution des dépenses réelles de fonctionnement s'élève à 88.23% et se décline ainsi :

	Budget 2013	CA 2013	Solde	% d'exécution
011 (fournitures et services)	4 473 960	3 923 701	-550 259	87.70%
012 (frais de personnel)	1 760 110	1 660 764	-99 346	94.35 %
014(atténuations de produits)	72 000	70 702	-1 298	98.19 %
65 (subventions)	1 903 865	1 640 469	-263 396	86.16 %
66 (frais financiers)	80 890	39 771	-41 119	49.17%
67 (dépenses exceptionnelles)	56 333	29 339	-26 994	52.08%
Total	8 347 158	7 364 746	-982 412	88.23%

Le chapitre 014 comprend la part du FPIC et le chapitre 65 comprend pour moitié la cotisation au SDIS

- Le taux d'exécution des recettes réelles de fonctionnement s'élève à 105.63% et se décline ainsi :

	Budget 2013	CA 2013	Solde	% d'exécution
013 (remboursement RH)	78 000	42 726	-35 274	54.77 %
70 (produits services)	378 062	402 803	24 741	106.54 %
73 (fiscalité)	5 385 000	6 017 350	632 350	111.74 %
74 (dotations)	2 255 244	2 079 143	-176 101	92.19 %
77 (produits exceptionnels)	1 503	10 547	9 044	701.72 %
Total	8 096 306	8 552 569	454 760	105.63%

Le chapitre 77 a enregistré la cession de 2 véhicules : le boxer pour 1 794" et le tracteur Yanmar pour 4 515 ”.

Les prévisions pour 2013 sont faites avec délicatesse. Il est toujours préférable de prévoir moins de recettes et de réaliser la totalité de celles-ci.

- En dépenses d'investissement :

	Crédits 2013	Réalisé 2013	% d'exécution
16 (emprunts)	247 720	227 661	91.90 %
Prog 101 centre administratif	1 042 621	8 222	1%
Prog 104 Déchetterie	20 000	5 977	29.88 %
Prog 105 Desserte Ribécourt_Dreslincourt	8 964 354	1 901 018	21.20%
20 (logiciel)	11 500	645	5.6 %
21 (matériel)	302 022	112 158	37.13 %
23 (bateau promenade)	869 472	6543	1%
Total	11 457 689	2 262 224	19.74%

Il y a eu un peu de retard sur la réalisation de la desserte, fin 2014 le taux d'exécution sera beaucoup plus élevé.

- En recettes d'investissement :

	Crédits 2013	Réalisé 2013	% d'exécution
10(FCTVA)	362 020	8 201	2.26%
1068 (excédent 2012)	1 500 000	1 500 000	100%
13 (subventions)	3 757 065	158 479	4.21 %
Total	5 619 085	1 666 680	29.66 %

Toutes les recettes qui touchaient à la desserte n'ont pas été encaissées à cause du retard dans la réalisation.

Les recettes viennent principalement de l'excédent de fonctionnement de 2012.

Lequilibre général

Une distinction est faite sur trois ans pour constater l'évolution du budget de la CC2V.

L'épargne de gestion est en baisse, due en partie aux subventions accordées aux budgets annexes. Elle doit couvrir tous les intérêts de la dette.

L'épargne brute correspond à la capacité d'autofinancement. Cette épargne doit couvrir en totalité le remboursement des emprunts.

A titre indicatif, on dit que le taux d'épargne brut est satisfaisant entre 8 et 15 et la CC2V est à 14. Ce qui signifie que 14% des recettes ne sont pas consacrés au fonctionnement et sont reventilés dans l'investissement (grands travaux)

L'épargne nette (épargne brute . remboursement en capital) pour 2013 ne couvre pas la totalité des dépenses d'investissement.

Ce qui amène un résultat de clôture de 7 900 230.81", qui doit être cumulé aux restes à réaliser pour donner un résultat de 801 552.81" (résultat possible si tous les travaux engagés étaient payés à la date d'aujourd'hui).

La CC2V n'a donc pas besoin de contracter d'emprunt.

2.2 Compte Administratif 2013 - budget annexe transport à la demande

Le Compte Administratif fait apparaître un petit excédent de 3 106 " .

Il est à noter que les dépenses doivent être égales aux recettes. Toutes les dépenses doivent être subventionnées par le budget principal.

Au final, le budget transport à la demande présente un excédent de clôture de 6 212.00" .

2.3 Compte Administratif 2013 - budget annexe pépinière d'entreprises

Le Compte Administratif fait apparaître qu'en investissement la Communauté de Communes avait un déficit dans le budget de la pépinière dû aux travaux réalisés sur le bâtiment.

Cette année, des subventions ont été versées ce qui permet de terminer avec un déficit de clôture à 143 598.71 " .

2.4 Compte Administratif 2013 - Parc d'activités des Deux Vallées

Le résultat est nul car à l'heure actuelle, aucun terrain n'a été acheté, donc aucun mouvement n'a été réalisé.

Après l'exposé de madame RIVAS, Monsieur RAJAONARIVELO prend la présidence de la séance et demande si le Conseil Communautaire adopte les comptes administratifs du budget général et des budgets annexes.

Pour résumé

Résultats cumulés

CC2V	7 900 230.81"
TAD	6 212.00"
Pépinière d'entreprises	- 143 598.71"
Parc des Deux Vallées	0"
Total	7 762 844.10"

Après discussion, à l'unanimité, le Conseil Communautaire adopte les comptes administratifs.

Affectation de résultats

Budget général :

Comme les années précédentes, le choix est fait de laisser environ 1 million en fonctionnement pour le quotidien du budget principal et d'affecter la différence en investissement pour favoriser le développement de dépenses importantes :

Article 001 fonction 01 : excédent d'investissement (desserte)	5 757 800.00 "
Article 002 fonction 01 : excédent de fonctionnement (quotidien)	1 042 429.00 "
Article 1068 fonct.01 : excédent de fonctionnement capitalisé	1 100 000.00 "

Budget Transport à la demande

Article 001 fonction 01 : excédent d'investissement	6 212.00 "
---	------------

Budget pépinières d'entreprises

Article 001 fonction 01 : déficit d'investissement	143 599.00 "
--	--------------

Après discussion, à l'unanimité, le Conseil Communautaire adopte l'affectation des résultats pour le Budget Primitif et les Budgets annexes.

2.5 Compte de gestion 2013 - Budget Général

2.6 Compte de gestion 2013 - budget annexe transport à la demande

2.7 Compte de gestion 2013 - budget annexe pépinière d'entreprises

2.8 Compte de gestion 2013 - budget annexe par activités des Deux Vallées

Monsieur le Président précise que le Compte de Gestion est établi par le Comptable du Trésor, il relate les mêmes écritures que celles reprises dans le Compte Administratif 2013 et doit être identique au centime près, ce qui est le cas.

2.9 Décision modificative Æ Budget Général

Madame RIVAS rappelle que la décision modificative permet d'affecter les résultats qui viennent d'être votés.

De ce fait, il est possible d'annuler l'emprunt prévu au budget 2014 de 6 241 129 ". Des recettes complémentaires apparaissent sur le projet du bateau conformément au réajustement du plan de financement et quelques dépenses supplémentaires pour les aménagements des étangs de le Plessis Brion.

Dépenses:		Recettes:	
Investissement			
Nouvelles dépenses	1 080 113 €	001 f01 excédent d'investissement 1068 f01 excédent de fonctionnement capitalisé	5 757 800 € 1 100 000 €
2188 MDTAutres biens mobiliers	210€	1641 f01 emprunt 021 f01 Virement de la section de	-6 241 129€

		fonctionnement	478 590 €
2118 ET Frais de notaire étangs Plessis	2 700 €		
2158 ET aménagement des étangs	47 748€	1327 ET recettes aménagement étangs 1321 BP Subvention LEADER bateau promenade	19 039€ 100 000€
2318 BP Construction bateau promenade	86 801 €	1328 BP Subvention AESN bateau promenade	3 272 €
238 BP Avance bateau promenade	354 240 €	238 BP Avance bateau promenade	354 240 €
Total	1 571 812p	Total	1 571 812p

En fonctionnement, il s'agit principalement d'une régulation entre services.

Après discussion, à l'unanimité, le Conseil Communautaire approuve la décision modificative du Budget Principal.

2.10 Décision modificative - Budget annexe pépinières d'entreprises

Deux chiffres sont à retenir : 143 599 " qui correspondent au solde d'exécution de la section de fonctionnement et 143 599 " en subvention exceptionnelle qui proviennent du budget principal

Dépenses		Recettes			
Investissement					
001	Solde d'exécution de la section d'investissement	143 599€	021	Virement à la section fonctionnement	143 599€
	Total	143 599 €	Total		143 599 €
Fonctionnement					
023	Virement à la section d'investissement	143 599€	774	Subvention exceptionnelle	143 599€
	Total	143 599 €	Total		143 599€
	TOTAL GENERAL	287 198€		TOTAL GENERAL	287 198€

Après discussion, à l'unanimité, le Conseil Communautaire approuve la décision modificative du Budget annexe de la pépinière d'entreprises.

2.11 Décision modificative - Budget annexe transport à la demande

La décision modificative permet simplement d'affecter les 6 212.00" et comptablement il convient de mettre une recette face à une dépense donc cette somme de 6 121.00" doit être également mise en recettes.

Après discussion, à l'unanimité, le Conseil Communautaire approuve la décision modificative du Budget annexe du Transport à la Demande.

③ Juridique

3.1 Liste des marchés publics notifiés entre le 18 février et le 16 juin 2014

Pour information Monsieur le Président liste les marchés qui viennent d'être passés dernièrement

INDICATIONS OBLIGATOIRES				INDICATIONS FACULTATIVES		
Objet	Date du marché	Attributaires	Code postal attributaire	Ville	Durée du marché	Montant du marché
INSTALLATION D'UN CITY STADE SUR LE TERRITOIRE DE LA CC2V	02/04/2014	SATD	67130	RUSS	6 MOIS à compter de la notification - marché non reconduit	29 499,80 ÖHT
MISSION DE MAITRISE D'É UVRE : MISSION DE BASE POLE PETITE ENFANCE JEUNESSE	03/04/2014	ATELIER D'ARCHITECTURE - HEXA INGENIERIE	60100 - 59502	CREIL DOUAI	1 AN à compte de la notification - marché reconduit 1 fois 1 an	7 800 ÖHT
DERATISATION DE DIVERS EQUIPEMENTS MUNICIPAUX SUR LES 16 COMMUNES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES DEUX VALLEES	18/04/2014	ISS HYGIENE ET PREVENTION	60200	COMPIEGNE	2 ANS à compter du 20/04/2014 - marché reconduit tacitement 2 fois 1 an	marché à bon de commande avec un montant maximum de 20 000 ÖHT/an
SUIVI-ANIMATION DE L'OPERATION PROGRAMMEE D'AMELIORATION DE L'HABITAT (OPAH) DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES DEUX VALLEES	25/04/2014	GRUPE INTERREGIONAL HABITAT ET DEVELOPPEMENT	76000	ROUEN	2 ANS à compter du 1er mai 2014 jusqu'au 30 avril 2016 - marché non reconduit	Forfait de rémunération annuelle de 38 936 ÖHT
SEJOURS DE VACANCES ETE 2014 EN PICARDIE	07/05/2014	ASSOCIATION ECLAT VERT	02130	VILLERS SUR FERRE	DU 07 JUILLET 2014 AU 08 AOUT 2014 HORS WEEK END	forfait hébergement et restauration par enfant ou animateur par semaine 200 Ö
ENLEVEMENT TRAITEMENT ET VALORISATION DES DECHETS DIFFUS SPECIFIQUES COLLECTES EN DECHETTERIES (DDS)	14/05/2014	CHIMIREC VALRECOISE	60130	SAINT JUST EN CHAUSSEE	A COMPTER DU 17 MAI 2014 POUR UNE DUREE DE 2 ANS - marché reconduit tacitement 2 fois 1 an	Marché à bon de commande avec un montant maximum par an de 30 000 ÖHT
CONSTRUCTION D'UN BATEAU PROMENADE A MOTORISATION HYBRIDE	22/05/2014	ALLUMARINE	44220	COUERON	1 AN A COMPTER DE LA NOTIFICATION - RECONDUCTION EXPRESSE 1 FOIS UN AN	983 418 ÖHT

④ Ressources Humaines

4.1 Etat du personnel

Monsieur le Président précise la nécessité de mettre à jour le tableau des effectifs de la collectivité à la date du 1^{er} juin 2014.

Seuls les grades des agents titulaires sont notés. Ce document servira à établir le bilan social.

La Communauté de Communes compte au total 42 agents.

Messieurs DESERABLE, Picardie en Ligne, et Monsieur BLONDEAU, agent technique, peuvent prétendre à leur retraite cette année.

Après discussion, à l'unanimité, le Conseil Communautaire adopte le tableau des effectifs.

II - Solidarité et Cohésion

1.1 ASLH du mercredi : Rentrée 2014

Monsieur RAJAONARIVELO précise que chaque conseiller a reçu un document sur l'ASLH du mercredi avec sa convocation.

L'objectif du projet est d'inscrire l'ASLH dans le prolongement de la journée d'école du mercredi matin pour les enfants de chaque commune.

Trois sites d'accueil ont été choisis : Mélicocq, Bailly et Longueil Annel

Il a fallu prendre en compte les communes qui n'appliquent pas la réforme et celles qui se regroupent avec des communes hors CC2V. Les horaires du bus ne sont pas encore définitifs.

Modalités de description :

- Inscription à la demi-journée avec ou sans repas
- Tarification sur la base de 6 heures
- Inscription prise en charge par les mairies (10 jours avant la date souhaitée)
- Echange des informations avec un référent par commune

1.2 Halte Garderie Itinérante

Monsieur RAJAONARIVELO rappelle le fonctionnement du service « Halte Garderie Itinérante » notamment les lieux d'accueil, les horaires d'ouverture et le bilan de fréquentation des deux dernières années.

Sites	Taux d'occupation	
	2013	2014
Le Plessis Brion (Mardi de 13h30 à 17h30)	42%	24%
Longueil Annel (mercredi de 8h30 à 13h30)	50%	42%
Thourotte Pinchon (jeudi de 8h30 à 13h30)	50%	24%
Thourotte Mendès France (lundi de 8h30 à 13h30)	50%	39%
Thourotte Mendès France (vendredi de 8h30 à 13h30)	54%	38%
Total	48%	32%

Il est précisé que dans le cadre du contrat Enfance Jeunesse, la Caisse d'Allocations Familiales demande un taux d'occupation de 70% sur ce dispositif, ce qui implique, au vu du taux de fréquentation, que la CC2V doit fermer la structure car elle ne sera plus subventionnée.

Concernant l'affectation du personnel il existe deux solutions :

- Affectation du personnel dans les structures communales

Recrutement du personnel (1 éducatrice Jeunes Enfants et 1 auxiliaire de puériculture) pour les structures de Ribécourt Dreslincourt et de Thourotte.

Ou convention de mise à disposition du personnel

- Mise à disposition du personnel au Centre de Gestion de l'Oise suite à la fermeture du dispositif (portage des salaires pour la CC2V au maximum trois ans puis intégration au Centre de Gestion)

Après discussion, à l'unanimité, le Conseil Communautaire, prend acte de la fermeture de la Halte-Garderie itinérante à compter du 27 juin 2014 et du fait que deux agents titulaires restent à la charge de la Communauté de Communes dans l'attente d'une solution d'affectation.

III Environnement

1.2 Reconduction d'une demande de subvention pour l'acquisition de matériel pour l'animateur « Prévention déchets »

Monsieur ALLARD rappelle que mademoiselle TATIN Leslie a été recrutée à la Communauté de Communes le 1er février 2013 sur un emploi d'Adjoint Technique pour assurer les fonctions de chargée de mission « Programme local de prévention des déchets ».

Il est demandé de solliciter une subvention à hauteur de 35% auprès du Conseil Général pour un coût global hors taxe de 4874.67” .

Après discussion, à l'unanimité, le Conseil Communautaire sollicite une subvention auprès du Conseil Général.

Monsieur ALLARD informe l'assemblée qu'il a rencontré plusieurs entreprises concernant les déchèteries et précise que début 2015 chaque administré aura son badge.

Madame DRELA demande des explications en ce qui concerne la dératisation.

Chaque commune doit prévenir la CC2V qui interviendra avec la société sur les sites à traiter selon un planning établi.

IV Aménagement urbain

1.1 Aménagement des Etangs de Le Plessis Brion

Monsieur LANGLET explique que le maître d'œuvre a rendu le projet d'aménagement du sentier de découverte des étangs de Le Plessis Brion. Le parcours serait composé d'un sentier stabilisé avec deux zones de platelage, deux espaces de pause avec des bancs et trois avancées avec des affûts pour observer la faune.

Le coût de l'aménagement est estimé à 110 430 € HT. Il est également proposé en option le remplacement de la clôture existante en fil barbelé par une clôture en bois. Cette option est estimée à 30 050 € HT. Le coût global de l'aménagement (avec l'option) est donc estimé à 140 480 € HT.

Pour information ce projet est financé par l'Etat (FNADT) à hauteur de 19% soit 29 001.50 € et par l'Europe (FEADER) à hauteur de 55% soit 85 239 € sur une assiette subventionnable de 154 980 € HT comprenant la maîtrise d'œuvre (14 500 €) et les travaux d'aménagement (140 480 €).

Le reste à charge de la Communauté de Communes s'élève donc à 40 739.50 € soit 26%.

Le projet est bien avancé, nous sommes au stade des appels d'offres des entreprises. La notification du marché aura lieu en juillet et le début des travaux mi-août/début septembre.

Pour information :

- Décembre 2012 . Acquisition des terrains
- Juillet 2013 - Notification maîtrise d'œuvre
- Octobre 2013 Etude topographique
- Février 2014 Avant projet

1.2 Parc d'activités des Deux Vallées (ZAC) à Longueil Annel : acquisitions foncières

Monsieur LANGLET précise que dans le cadre du projet d'aménagement du parc d'activités des Deux Vallées, la Communauté de Communes a engagé les négociations foncières pour l'acquisition des parcelles comprises dans l'emprise de la ZAC.

Des offres ont été envoyées aux propriétaires des terrains conformément à l'avis des Domaines en date du 4 mars 2014.

Madame LENFANT Marie-Paule, Madame LENFANT Viviane et Madame NATTIER Dominique ont donné leur accord pour la vente de leur parcelle cadastrée AE 4 et d'une superficie de 1 200 m² au prix de 3 600 euros.

De même, Madame BLAMPAIN Monique a donné son accord pour la vente de la parcelle cadastrée AE 12 d'une superficie de 17 862 m² au prix de 50 121 euros.

Et Monsieur BAUJOIN Claude a donné son accord pour la vente de la parcelle cadastrée AE 5 d'une superficie de 9 200 m² au prix de 26 300 €.

Il est donc proposé d'acquérir ces parcelles :

⇒ Parcelle située à Longueil-Annel lieu-dit « Le Grand Champ » cadastrée AE 4 d'une superficie de 1 200 m² pour un montant de 3 600 "

⇒ Parcelle située à Longueil-Annel lieu-dit « Le Grand Champ » cadastrée AE 12 d'une superficie de 17 862 m² pour un montant de 50 121 "

⇒ Parcelle située à Longueil-Annel lieu-dit « Le Grand Champ » cadastrée AE 5 d'une superficie de 9 200 m² pour un montant de 26 300 "

Après discussion, à l'unanimité, le Conseil Communautaire, valide ces acquisitions foncières

V Habitat, cadre de vie

1.1 Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) -Demande de subvention

Madame GENERMONT précise que suite à la prolongation de l'OPAH pour une durée de deux ans (soit jusqu'au 30 avril 2016) et du renouvellement du marché de suivi-animation, il est proposé de solliciter une subvention de l'Anah, du Conseil Régional et du Conseil Général selon le plan de financement suivant :

⇒ Assiette subventionnable = 38 936 € HT soit 46 723.20 € TTC (pour la période du 1^{er} mai 2014 au 30 avril 2015).

↳ Anah = 13 627.60 € (35% du coût HT)

↳ Conseil Général = 11 680 .80 € (25% du coût TTC)

↳ Conseil Régional = 14 806.05 € (20% du coût TTC calculés sur une assiette subventionnable de 74 030.24 € TTC correspondant au suivi-animation de la période du 1^{er} janvier 2014 au 30 avril 2015).

Madame GENERMONT rappelle qu'il s'agit de subventions qui sont données quand des travaux sont effectués à l'intérieur d'un logement soit pour la précarité énergétique, le logement indigne ou le maintien des personnes à domicile.

Les élus de la commission et les Maires seront convoqués le 23 juin à 18h30 pour une présentation du nouveau cabinet.

Après discussion, à l'unanimité, le Conseil Communautaire, valide ces demandes de subventions.

1.2 Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) È Règlement du Fonds énergie

Madame GENERMONT rappelle que dans le cadre de l'OPAH, la Communauté de Communes a créé un fonds énergie qui permet de subventionner les travaux

d'économie d'énergie ou en faveur des énergies renouvelables réalisés par les ménages ne rentrant pas dans les conditions de ressources de l'ANAH. Les taux ont été modifiés.

Le règlement du fonds énergie prévoit que « l'aide se adresse aux propriétaires privés occupants dont les ressources sont inférieures à 200% du plafond fixé par l'Agence Nationale de l'Habitat ». Suite à la révision des plafonds de l'Anah en juin 2013, il est proposé de diminuer ce taux à 150%. De plus, le règlement intérieur ne prévoit pas de critère d'âge des logements.

Il est proposé de s'aligner sur la réglementation de l'Anah ; c'est-à-dire que seuls les logements de 15 ans et plus soient éligibles au fonds énergie sauf pour les travaux liés aux énergies renouvelables, ce seuil est ramené à 5 ans.

Par précarité énergétique, on entend la déperdition énergétique.

Après discussion, à l'unanimité, le Conseil Communautaire, approuve la modification des critères d'éligibilité.

VI Tourisme- Culture et Sport

1.1 Demande de subvention de la Machemontoise

Monsieur PASTOT propose d'attribuer une subvention à l'association « La Machemontoise » d'un montant de 20 450.00" pour la réalisation de travaux de sécurité concernant le théâtre de verdure (sécurisation de la scène et des vestiaires) en vue du spectacle de commémoration 14/18 les 27 et 28 juin 2014.

L'inauguration est prévue le samedi 28 juin prochain. Deux spectacles seront proposés les 27 et 28 juin.

Il est rappelé aux élus qu'ils doivent réserver leurs places au plus vite.

Après discussion, à l'unanimité, le Conseil Communautaire, valide la demande de subvention à la Machemontoise.

1.2 Bateau Éplan de financement

Monsieur PASTOT propose de déposer un dossier de demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie et de Voies Navigables de France concernant l'action : **Bateau-Promenade** (mai 2014 / janvier 2015) selon le plan de financement ci-dessous :

Dépenses		Recettes		
Nature	Coût en € HT	Financement	Montant en € HT	Taux en %
Marché de Conception Bateau	55 000	Autofinancement	285 000	24 % (global) 20% (ponton) et 26% (bateau)
Expertise fluvial	15 000	Agence de l'Eau Seine Normandie	45 000	4 % (bateau)

		Voies Navigables de France	40 000	4% (bateau)
Ponton flottant Etude Travaux	50 000 50 000	Agence de l'Eau Seine Normandie	80 000	80 % (ponton)
Marché de Travaux Bateau	980 000	LEADER Région Picardie Conseil Général Oise	400 000 150 000 150 000	38% (bateau) 14% (bateau) 14% (bateau)
Total des dépenses	1 150 000 €	Total des recettes	1 150 000 €	100 %

Après discussion, à l'unanimité, le Conseil Communautaire, valide le plan de financement du bateau promenade.

1.3 Tarifs boutique

Monsieur PASTOT propose de fixer les nouveaux tarifs des produits boutiques en vente à la Cité des Bateliers à compter du 1^{er} juillet 2014 comme énoncé ci . après :

Articles	Quantité	Valeur unitaire HT	TVA 20%	Marge 20% (CC2V)	Prix de Vente	Prix de Vente arrondi sup.	Montant TTC
Portes-clés Cloche laiton	20	2,35 €	0,47	0,564	3,38 "	3,40 €	68,00 "
Porte-clés Sifflet laiton	20	2,35 €	0,47	0,564	3,38 "	3,40 €	68,00 "
Portes-clés Télégraphe laiton	20	2,35 €	0,47	0,564	3,38 "	3,40 €	68,00 "
Portes-clés Hélice laiton	20	2,35 €	0,47	0,564	3,38 "	3,40 €	68,00 "
Porte clés Bouée laiton	40	2,43 €	0,486	0,5832	3,50 "	3,50 €	140,00 "
Porte-clés Boussole laiton	40	2,52 €	0,504	0,6048	3,63 "	3,70 €	148,00 "
Porte-clés Ancre laiton	40	2,03 €	0,406	0,4872	2,92 "	3,00 €	120,00 "
Porte-clés enfant roue de barre	40	0,83 €	0,166	0,1992	1,20 "	1,20 €	48,00 "
Porte-clés enfant ancre mauve	40	0,83 €	0,166	0,1992	1,20 "	1,20 €	48,00 "
Porte-clés Noeud marin	50	1,49 €	0,298	0,3576	2,15 "	2,20 €	110,00 "
Boussole de Poche en coffret	18	10,24 €	2,048	2,4576	14,75 "	14,80 €	266,40 "
Decapsuleur Ancre Laiton	12	4,18 €	0,836	1,0032	6,02 "	6,10 €	73,20 "
Petit coffre pirate de bureau	12	4,51 €	0,902	1,0824	6,49 "	6,50 €	78,00 "
Grande péniche anglaise - 20 cm	24	5,48 €	1,096	1,3152	7,89 "	7,90 €	189,60 "
Petite Peniche anglaise- 10 cm	24	2,72 €	0,544	0,6528	3,92 "	4,00 €	96,00 "
Jeu Tic Tac Toe	20	5,40 €	1,08	1,296	7,78 "	7,80 €	156,00 "
TOTAL	320						1 333,20 "

Après discussion, à l'unanimité, le Conseil Communautaire, vote les tarifs des produits boutique.

1.4 Demande de subventions des associations sportives

Monsieur PASTOT précise que, suite aux critères votés en Conseil Communautaire pour l'attribution de subventions aux associations du territoire, plusieurs demandes sont à étudier :

Association	Objet de la demande	Montant demandés	Observations	Montant proposé
Compagnie d'Arc Thourotte	Championnat de France à Fleurs les 21 et 22 juin 2014 en équipe (- et + de 18 ans)	1 000,00 "	Entre dans les critères votés en conseil communautaire (Sur justificatif de présence au championnat en juin)	1 000.00"
Association XIONG MAO XUE XIAO Thourotte	Championnat de France à Toulouse en individuel les 15 et 16 mars 2014		Entre dans les critères votés en conseil communautaire - 50 % des frais engagés soit 148,80 euros	148.80"
Association XIONG MAO XUE XIAO Thourotte	subvention de fonctionnement	non précisé	N'entre pas dans les critères votés en conseil communautaire (subvention pour le fonctionnement de l'association)	0
Association XIONG MAO XUE XIAO Thourotte	subvention exceptionnelle	3 000,00 "	n'entre pas dans les critères votés en conseil communautaire (subvention pour achat d'un tapis traditionnel de wushu - coût 10 0000 euros)	0
Le Pardon de la Batellerie Longueil Annel	subvention exceptionnelle	3 000,00 "	subvention pour l'organisation de la manifestation le 6 juillet 2014	3 000.00"
THOUROTTE NATATION SPORTIVE	championnat de France individuel de natation du 17 au 30 mars 2014 à Paris	250,00 "	Entre dans les critères votés en conseil communautaire - 50 % des Frais engagés soit 126,30 euros (voir Etat des dépenses)	126.30"

Monsieur le Président rappelle que l'on ne subventionne que les associations qui participent à des championnats de France.

Après discussion, à l'unanimité, le Conseil Communautaire, vote les demandes de subventions aux associations.

VII ASSEMBLEE

1.1 Motion de soutien à l'action de l'AMF

Monsieur le Président précise que les collectivités locales risquent d'être massivement confrontées à des difficultés financières d'une gravité exceptionnelle. Dans le cadre du plan d'économies de 50 milliards d'euros qui sera décliné sur les années 2015-2017, les concours financiers de l'Etat sont en effet appelés à diminuer.

La diminution drastique des ressources locales pénalisera à terme nos concitoyens, déjà fortement touchés par la crise économique et sociale et

pourrait fragiliser la reprise pourtant indispensable au redressement des comptes publics.

Il est demandé, pour toutes ces raisons de soutenir l'action de l'AMF :

- réexamen du plan de réduction des dotations de l'Etat,
- arrêt immédiat des transferts de charges et des mesures normatives, sources d'inflation de la dépense,
- réunion urgente d'une instance nationale de dialogue et de négociation pour remettre à plat les politiques publiques nationales et européennes impactant les budgets des collectivités locales.

L'Etat transfère de plus en plus de charges, ce qui nous oblige à embaucher alors que l'Etat réduit les coûts et demande de réduire les effectifs.

Tout cela aura une limite et on ne peut accepter cela.

Il est à noter que les communes peuvent également délibérer.

Après discussion, à l'unanimité, le Conseil Communautaire, adopte cette motion.

2.1 Demande de subvention au titre de la réserve parlementaire pour les travaux d'aménagement et de mise en accessibilité d'un pôle petite enfance jeunesse

Monsieur le Président expose, qu'aujourd'hui, la Communauté de Communes dispose de deux services destinés à l'enfance :

- le service petite enfance qui intègre 2 RAM
- le service animation loisirs chargé de la mise en place des dispositifs d'accueil de loisirs des 4/16 ans

Les deux services sont situés sur deux sites différents, et le site du relais assistantes maternelles est très mal identifié et difficile d'accès dans les locaux du centre de secours.

Les deux services disposent des mêmes partenaires pour la mise en œuvre de leurs actions mais pas d'un suivi commun.

Il apparaît essentiel d'avoir un site commun pour faciliter la gestion administrative et la mise en place d'ateliers en partenariat avec les deux services.

Pour répondre à l'ensemble de ces besoins, la Communauté de Communes souhaite mettre en place un pôle petite enfance jeunesse qui se situera dans l'ancien logement du gardien construit en 2008 face au bâtiment administratif de la CC2V.

Ce lieu a cependant besoin d'être agrandi et réhabilité.

Il est donc sollicité une subvention au titre de la réserve parlementaire pour les travaux d'aménagement et de mise en accessibilité d'un pôle petite enfance jeunesse selon le plan de financement ci-dessous :

Dépenses	Recettes
----------	----------

Travaux H.T	87 140.00	Etat DETR	20 091,22
Maitrise d'œuvre	8 361,20	CAF	15 000.00
contrôle technique	3 344.00	Récupération TVA	18 414,01
Appel d'offre	270.00	Fonds parlementaires	32 500.00
Total H.T	99 115,20	Fonds Propres	32 933.01
TVA	19 823,04		
TOTAL T.T.C	118 938,24	TOTAL	118 938,24

Après discussion, à l'unanimité, le Conseil Communautaire, sollicite une subvention au titre de la réserve parlementaire.

VIII Questions diverses

Transfert de police

Monsieur le Président rappelle que les maires doivent délibérer pour s'opposer au transfert du pouvoir de police (Environnement, Voirie, Habitat). Un modèle de lettre sera envoyé à chaque mairie.

Il suffit qu'une commune s'oppose au transfert de pouvoir de police spéciale sur les compétences propres de l'EPCI pour que le président refuse le transfert de compétences. De plus si le président ne reçoit pas de courrier des maires dans les six mois, le transfert de police spéciale se fera automatiquement vers l'EPCI.

Pouvoir de Police

Monsieur DAMIEN demande si la police municipale est compétente pour exercer ses pouvoirs de police aux étangs de le Plessis Brion.

Monsieur LEFEVRE rappelle que les étangs, propriété de la CC2V, sont situés sur le domaine public. Cependant celle-ci n'ayant pas de compétences en matière de police spéciale sur les problématiques liées à l'environnement, la police municipale de le Plessis Brion, sous la responsabilité de son Maire, est seule compétente.

Calendrier

Monsieur le Président rappelle que la revue des pompiers aura lieu à Pimprez le dimanche 13 juillet 2014 à 11h00.

Le 12 juillet aura lieu l'inauguration de la place Saint Eloi à Chiry Ourscamp.